

Accord de Montreuil 3

3-> Améliorer le cadre de vie et l'environnement de travail des agents avec un fonds dédié

En plus des 5M€ prévus par le contrat d'objectif et de moyens de la Douane, l'accord consiste à abonder de 5 autres millions d'euros le budget consacré notamment aux conditions de travail, soit un total de 10M€ pour la période 2022-2025.

Cette dotation spécifique couvrira :

- La formation et la prévention ;
- Le cadre de travail ;
- L'équipement et l'habillement des douaniers ;
- L'amélioration du cadre de vie des agents.

Cette enveloppe financière constitue un fonds libre d'emploi, géré au niveau national via un comité de pilotage, associant les organisations syndicales engagés dans l'accord.

L'UNSA Douanes a obtenu qu'une partie de ce fonds soit dédié à la MASSE des Douanes, qui devrait être fortement sollicitée dans les années à venir par les agents restructurés.

Ainsi, 0,5M€ seront portés au budget de la Masse chaque année jusqu'en 2025, soit un total de 2 millions d'euros.

→ **L'UNSA défend le bien être au travail pour la bonne santé des agents**

